

PROGRAMME 2009

- **12 février 2010** Assemblée Générale annuelle - Club des Tourelles.
- **6 mars 2010** - Marche Vaux de Cernay puis repas des membres de l'ASCAE, resto du bout des prés.
- **7 au 10 mai 2010** Venue des amis de Rotherfield avec une journée à Chantilly.
- **6 juin 2010** - rallye pédestre.
- **2 au 5 juillet 2010** voyage à Vicovaro Italie.
- **Fin juillet 2010** - resto et marche de nuit.
- **1 au 4 octobre 2010** rencontre marche à Llandudno Pays de Galles.
- **21 novembre 2010** - Loto.

Assemblée générale –

12 février 2010

20h45 club des Tourelles

Des postes vont se trouver vacants, il est urgent que ceux-ci aient un titulaire. Pour que notre association reste dynamique, nous avons besoin de vos idées et de votre participation active. Faites nous part maintenant de votre désir de candidature :

- ✓ pour le bureau : obligatoirement Saint Chéronnais,
- ✓ pour les commissions : accessibles à tous les adhérents.

A la fin de la réunion, comme l'an passé, une crêpes-party sera organisée.

LOTO - 22 novembre 2009



Notre loto s'est passé comme d'habitude dans une ambiance très conviviale. Les joueurs ont passé un après-midi très sympathique et certains sont repartis avec de superbes lots. Les profits permettront d'alléger un peu les frais de nos diverses manifestations. Merci à tous ceux qui avaient apporté des gâteaux. Le prochain loto est fixé au 21 novembre 2010.

ILLUMINATIONS DE NOËL - Paris 19 décembre 2009

18 personnes ont bravé le froid et découvert la féerie des quartiers illuminés, grands magasins et marchés de Noël ainsi que le spectacle des 120 ans de la tour Eiffel.



Nouvelles d'Angleterre



Nous profitons de ce bulletin pour souhaiter à notre ami Mike Foley une bonne convalescence et lui transmettre toute notre affection après l'intervention chirurgicale qu'il a dû subir après son retour d'Alsace. Nous sommes ravis d'apprendre qu'il se remet bien et que les examens sont rassurants.

Pour notre rencontre à Saint Chéron en mai 2010, 12 participants anglais sont déjà inscrits. Nous en sommes très heureux et attendons les dernières réponses.

Nouvelles d'Italie

Article paru dans le bulletin d'études historiques de Vicovaro et Castel Madama Novembre 2008 Jeunes femmes au travail après l'unification de l'Italie

Préambule : Notre amie Margherita CRIELES, professeur à Tivoli et membre du Jumelage italien, a fait une étude sur le travail féminin en rapport avec les municipalités vers la fin du XIXème - début du XXème siècles, après l'unification italienne.

Voici le résumé d'une des professions que Margherita nous raconte avec quelques points d'histoire et de petites anecdotes.

Une personne qui aurait envie, par plaisir ou par nécessité, de rechercher les documents d'archives concernant les professions féminines au lendemain de l'Unité Italienne, peut fréquenter avec bonheur les archives historiques de Vicovaro.

La documentation concernant les professions les plus « à la mode » parmi les jeunes filles (institutrice, sage-femme) est très bien conservée et en excellent état (restauration des registres municipaux vers 1900).

Pauvres institutrices ?

La loi du 13 novembre 1859 étendue à toute l'Italie en 1861 a instauré le principe de gratuité de l'école primaire ; celle de 1877 a rendu obligatoire la scolarité jusqu'à 10 ans, avec des sanctions pénales en cas d'absence.

La loi s'est préoccupée de la formation des enseignants des écoles primaires (Ecoles Normales). Quelle était l'atmosphère de ces écoles ? Matilde Sereao le raconte très bien : un univers peuplé de « demoiselles » avec chacune sa propre histoire, son propre vécu. Leurs conditions matérielles étaient très difficiles. De nombreux ouvrages ont retracé l'histoire de ces institutrices rurales, pauvres personnes entourées d'incompréhension et misère : heureusement il arrivait de temps en temps que les barrières imposées par la société soient rompues.

On devenait « institutrice » après avoir passé un concours proposé par les municipalités. Le poste était attribué à bulletin secret avec des votes blancs (favorables) ou noirs (défavorables).

Mais souvent dans le vote intervenaient des « interférences » de nature politique ou personnelle....

Une anecdote concerne Madame Rosina Venturi, laquelle, suite à un concours avait obtenu le poste d'institutrice des classes de 2^e et 3^e (Nota : ce sont nos CE et CM1) ainsi qu'un logement de fonction.

En effet, outre le salaire minimum légal de l'Etat, les municipalités avaient la possibilité d'accorder quelques privilèges, comme par exemple la maison d'habitation ou l'exonération des taxes locales.

Dans une lettre du maire de Vicovaro au préfet de Rome concernant l'habitation de l'institutrice on lit :

« L'institutrice de cette école de jeunes filles Madame Rosina Venturi a été nommée le 16 août 1903 avec le salaire minimum légal de 560 Lires et la jouissance d'une maison d'habitation. La loi du 8 juillet 1904 a rendu obligatoire l'augmentation de salaire de ladite institutrice à la somme de 750 Lires.... »

Donc....le maire, que l'institutrice avait ennuyé à plusieurs reprises avec des travaux à faire, a voulu reprendre la maison puisque le salaire de Madame Venturi avait été augmenté.

Il s'en suivit une procédure qui a duré de très longues années entre l'institutrice têtue qui voulait garder sa maison et la municipalité....

Ce cas n'est pas isolé, et les institutrices n'étaient pas, quoi qu'on en pense, les personnes faibles et fragiles, qu'elles étaient supposées être.

Ceci avec toutes les répercussions de caractère personnel et politique que nous pouvons imaginer...

La suite de cet article sera publiée dans notre prochain bulletin.

Excellente nouvelle année 2010 à tous.